



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 1^{er} avril 2025 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Nancy McGuire, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

042-25/04

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

043-25/04

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 4 mars 2025 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de Conflit d'intérêts**

Aucune.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

Aucune.

9. **Correspondance**

- Lettre de la ligue de pickleball offrant un don monétaire à la salle St-Joseph ainsi que pour le futur espace multisports extérieur au parc Centennial.



No de résolution
ou annotation

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

044-25/04

Demande de roulottes – événement

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver la demande visant à permettre le stationnement de plusieurs roulottes sur le lot 4605038 à l'occasion d'un événement familial en août, tel que discuté.

Adopté

Avis de motion – Modifications aux règlements

Un avis de motion est donné et des projets de modifications sont présentés concernant les changements proposés au zonage dans la zone RE6, pour les règlements 04-2003 et 05-2003.

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

045-25/04

Programme de bacs de recyclage

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, de procéder à l'acquisition des bacs nécessaires pour la collecte porte-à-porte du recyclage, et que la MRC de Pontiac gèrera le contrat de collecte à partir de 2026.

Adopté

046-25/04

Collecte des ordures ménagères

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver la collecte porte-à-porte des ordures ménagères, en coordination avec le début du contrat de recyclage mentionné ci-dessus, et d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'intérêt afin d'évaluer les coûts potentiels.

Adopté

047-25/04

Règlement n° 2025-002 pour la création d'un fonds de réserve

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec, notamment les articles 1094.1 et suivants, permet aux municipalités de créer des fonds de réserve à des fins précises;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes juge nécessaire de créer un fonds de réserve afin d'assurer, de manière financièrement responsable, le remplacement et l'entretien des équipements lourds et véhicules municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion de ce règlement a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 4 mars 2025;

Il est donc proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère McGuire, d'adopter et de promulguer le Règlement n° 2025-002 visant la création d'un fonds de réserve pour le remplacement des équipements, tel que discuté.

Adopté

048-25/04

Demande à Bell Canada concernant le nettoyage de son infrastructure

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'engage à assurer la sécurité publique et la qualité esthétique de ses espaces communautaires;

ATTENDU QUE plusieurs emplacements dans la municipalité présentent des fils suspendus non sécurisés ainsi que des boîtiers de services publics endommagés ou brisés appartenant à Bell Canada;



No de résolution
ou annotation

- ATTENDU QUE ces conditions représentent un danger pour les piétons, cyclistes et automobilistes, en plus de contribuer à la pollution visuelle et à la détérioration des fossés municipaux;
- ATTENDU QU' il incombe aux fournisseurs de services, y compris Bell Canada, de maintenir leurs infrastructures de façon sécuritaire, fonctionnelle et conforme aux normes municipales;
- ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plaintes de citoyens à ce sujet et juge nécessaire d'intervenir;

Il est donc proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, QUE :

- la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes demande officiellement à Bell Canada de procéder à une inspection complète et au nettoyage de l'ensemble de ses infrastructures visibles sur le territoire de la municipalité, incluant le retrait ou la sécurisation des fils suspendus et la réparation ou le remplacement des boîtiers endommagés ou abandonnés;
- une copie de cette résolution soit transmise au service des relations municipales de Bell Canada, à Hydro-Québec (qui pourrait être responsable de certains poteaux supportant ces fils), ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), afin de les informer des préoccupations de la municipalité et de sa demande d'intervention immédiate.

Adopté

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

049-25/04

Comité consultatif citoyen

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la composition du Comité consultatif citoyen comme suit :

- Conseillère Mariette Sallafranque
- Conseiller Robert Chafe
- Chantal Lair
- Danelle Bourque (MRC Pontiac)
- Elaine McGuire
- Holly Godin

Et que ce comité soit chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au conseil concernant le projet citoyen proposé, au besoin.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

Entente Cycloparc PPJ – MRC Pontiac

- ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes et la MRC de Pontiac souhaitent officialiser une entente concernant l'entretien de la portion de la piste Cycloparc PPJ située sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE les deux parties reconnaissent l'importance de maintenir cette piste en bon état pour en assurer la sécurité, l'accessibilité et les avantages pour la communauté locale ainsi que pour la région;
- ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes et la MRC de Pontiac conviennent d'officialiser cette entente d'entretien selon les modalités établies;

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyée par le conseiller Fleming, et résolu d'approuver l'entente formelle entre la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes et la MRC de Pontiac pour l'entretien de la portion de la piste Cycloparc PPJ située à L'Isle-aux-Allumettes, telle que présentée, et d'autoriser le maire et la directrice générale à la signer.

Adopté

051-25/04

Plan de redressement et approbation du règlement d'emprunt FIMEAU

- ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a réadopté le règlement d'emprunt 2024-004 le 1er octobre 2024;
- ATTENDU QUE ce règlement d'emprunt pourrait entraîner certaines préoccupations financières, puisque la dépense a déjà été engagée, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les finances de la municipalité;
- ATTENDU QUE certains rapports de reddition de comptes, notamment ceux liés à FIMEAU et à la TECQ 2019-2024, n'ont pas encore été transmis, ce qui pourrait également affecter la situation financière de la municipalité;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de prendre des mesures pour éviter ou atténuer ces impacts sur la capacité de la municipalité à financer ses services et à réaliser ses projets d'investissement;
- ATTENDU QUE pour remédier à la situation, la municipalité a convenu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la nécessité d'un plan de redressement administratif et financier;
- ATTENDU QUE le ministère souhaite obtenir des garanties quant à l'engagement de la municipalité avant de se prononcer sur l'approbation du règlement d'emprunt 2024-004;

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyée par le conseiller Fleming, et résolu :

- Que la municipalité accepte un accompagnement spécialisé en finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la préparation d'un plan de redressement administratif et financier, incluant la planification des futurs projets d'investissement;
- Que la municipalité s'engage à adopter un plan de gestion et de redressement détaillé avec des cibles et des indicateurs de suivi, à en transmettre une copie au ministère et à le mettre en œuvre;
- Que l'administration municipale assure les communications avec le ministère et ses représentants, réponde à toute demande et effectue tous les suivis nécessaires jusqu'au rétablissement de la situation financière;
- Que la municipalité mette en place les contrôles internes nécessaires pour les projets futurs;
- Que la municipalité finalise tous les rapports de reddition de comptes en suspens et prenne toutes les mesures nécessaires pour respecter les délais légaux et les normes en vigueur;



No de résolution
ou annotation

- Que la municipalité autorise les représentants du ministère à échanger de l'information avec son vérificateur externe;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comme preuve de l'engagement de la municipalité dans le processus d'amélioration financière.

Adopté

052-25/04

Congrès FCM & FQM

Proposé par le conseiller Adam, appuyée par la conseillère Sallafranque, d'approuver la participation et les frais associés à la présence du maire au congrès annuel de la FCM, ainsi que la participation de deux conseillers au congrès de la FQM, tel que discuté.

Adopté

053-25/04

Voies navigables – Entretien des infrastructures

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes reconnaît la valeur et l'importance de ses voies navigables et des infrastructures connexes, incluant les quais publics, rampes de mise à l'eau et l'aménagement paysager avoisinant;

ATTENDU QUE ces actifs servent non seulement les résidents locaux, mais aussi les touristes et visiteurs, soutenant la récréation, le développement économique et un accès sécuritaire à la rivière des Outaouais;

ATTENDU QUE la sécurité et l'entretien adéquat de ces infrastructures sont essentiels à leur bon fonctionnement, à leur attrait public et à leur conformité aux normes environnementales et de sécurité;

ATTENDU QUE la municipalité a constaté que plusieurs composantes de ces infrastructures sont en mauvais état ou manquent d'entretien régulier;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac détient certaines responsabilités en lien avec ces infrastructures régionales, notamment leur planification, coordination, soutien et gestion;

Il est donc proposé par la conseillère Adam, appuyée par le conseiller Schryer, et résolu que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes demande formellement à la MRC de Pontiac :

- de prioriser une inspection, une évaluation et les réparations immédiates nécessaires aux infrastructures nautiques sur son territoire;
- de mettre en œuvre un plan d'entretien plus structuré et cohérent pour toutes les infrastructures régionales liées aux voies navigables, incluant les quais, rampes de mise à l'eau et aménagements paysagers;

Et qu'une copie de cette résolution soit transmise au Conseil des maires de la MRC de Pontiac pour discussion et suivi dans les plus brefs délais.

Adopté

11. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois de mars est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

054-25/04

TECQ 2019-2023 – travaux projet – version #5

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

055-25/04

TECQ 2024-2028 – version 1

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Donc, il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-



- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le contrat annuel pour l'application d'abat-poussière sur les routes municipales à l'entreprise Multi-Routes, tel que discuté.

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, de reporter la réunion publique du Conseil pour le mois de mai au mardi 13 mai 2025.

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de procéder à une séance à huis clos, à 19h40.

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retourner à la réunion régulière, en cours à 20h15.

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'offre d'emploi à Emilie Demers pour le poste de réceptionniste/commis à la taxation, selon la recommandation du comité d'embauche et de sélection, tel que discuté.

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'offre d'emploi à Stephen McDonald pour le poste d'opérateur/journalier, selon la recommandation du comité d'embauche et de sélection, tel que discuté.

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la contre-offre pour l'achat d'une propriété, tel que discuté; et d'autoriser la directrice générale à entamer ces discussions.

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 13 mai 2025 à 19h00 au bureau municipal.



063.25/04
No de résolution
ou annotation

16. Clôture de la réunion

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, que la séance soit levée à 20h20.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.